



Lycées : de réformes en réformes vers la casse du service public d'éducation !

Mars 2012

Démarrée en 2010, la réforme du lycée, suivie des réformes STI2D et STMG, se présente comme un élément du puzzle de la casse organisée du service public d'éducation.

Ces réformes ne permettent pas de faire réussir tous les élèves car ce n'est pas leur but. Bien au contraire, il s'agit de faire des économies de postes et de proposer un autre type d'école, une école qui encourage la concurrence et qui accepte les inégalités. L'absence d'objectif pédagogique progressiste se voit notamment à travers l'absence de formation quasi-totale, que ce soit pour la reconversion des profs de STI, pour les enseignements d'exploration ou l'accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, le sentiment de déqualification des personnels est très fort et entraîne une souffrance chez les personnels ainsi qu'une perte des repères professionnels. C'est notamment vrai en STI où des profs se reconvertissent en technologie ou en mathématiques du fait de l'absence de perspectives claires dans le nouveau métier qui leur est imposé !

Ces réformes entraînent une très grande inégalité entre les formations et entre les établissements qui sont mis en concurrence. Elles sont à l'image de ce que proposent le président et son gouvernement depuis 5 ans.

Il est légitime de s'interroger sur la précipitation du ministère à mettre en place ces réformes. On voudrait mettre en place un système qui ne peut fonctionner pour le supprimer ensuite qu'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est une vieille tactique du patronat (déjà employée pour la construction navale par exemple) qui est réutilisée ici.

Pour la CGT Educ'action, il y a nécessité de transformer le lycée mais aussi l'ensemble du système éducatif. La CGT Educ'action défend un système éducatif ambitieux qui favorise la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous les jeunes. Le premier principe s'appuie sur un lycée assurant l'égalité entre les trois voies (générale, professionnelle et technologique), facteur de richesse et d'égalité.

Vous trouverez donc dans cette publication un état des lieux des lycées en France, les conséquences de cette pseudo réforme sur les différents niveaux d'enseignement (ainsi que les nouveaux textes officiels) mais aussi les revendications de la CGT Educ'action sur le lycée que nous voulons.

Bonne lecture !

Nadine Castellani, Samuel Serre
Secrétaires nationaux en charge des lycées

■ S'informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT Educ'action : www.unsen.cgt.fr
- L'UGICT (Ingénieurs, Cadres et Techniciens) : www.ugict.cgt.fr
- La CGT : www.cgt.fr
- L'UGFF : www.ugff.cgt.fr
- La FEREC : www.ferc.cgt.fr

Sommaire

- p. 2 Etat des lieux
- p. 3-4 les réformes en cours
- p. 5 Les dispositifs d'accompagnement
- p. 6-7 Le lycée que nous voulons
- p.8 La CGT revendique

*Je souhaite
prendre contact
(p.8)*

Etat des lieux du lycée en France

LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PUBLIC EN CHIFFRES (RENTREE 2011)

→ Les établissements

• 1578 lycées généraux, technologiques, polyvalents :

Lycée de + de 900 élèves : 50,8 % des établissements
Lycée de + de 1 500 élèves : 10,6 % des établissements

Taille moyenne d'un établissement : 955 élèves

• 110 lycées en zone urbaine sensible (ZUS) : 7 % des lycées GT

48 % des lycées généraux et technologiques ont été construits avant 1970 et 8 % depuis 2000

→ Les effectifs

• 1 118 856 élèves en lycée pré bac :

Secondes GT : 397 594 élèves (35,5 % des élèves)
Premières GT : 358 902 élèves (32,1 % des élèves)
Terminales GT : 362 360 élèves (32,4% des élèves)

Heures/Élève : 1,41
Élèves/Enseignant : 11,6
Élèves/Divisions : 26,8

• 227 268 étudiant-es en post bac

CPGE 66 175 étudiant-es
BTS 161 093 étudiant-es

• Boursiers : 17,1 % des élèves de seconde

• Investissement / lycéen : 9 665 euros /an

• Absentéisme « lourd » (plus de dix demi-journées d'absences non justifiées) 0.7 % des élèves en avril 2010

→ Orientation

• 60.3 % des élèves en fin de troisième sont orientés en seconde GT

• En fin de seconde GT :

- 1^{ère} S : 31,9 %
- 1^{ère} ES : 18,6 %
- 1^{ère} STG : 12,8 %
- 1^{ère} L : 10,6 %
- Redoublement : 9,4 %
- 1^{ère} STI2D : 5,4 %
- Voie pro. : 3,3 %
- 1^{ère} ST2S : 2,7 %
- 1^{ère} STL : 1,4 %
- 1^{ère} STI2A : 0,4 %

LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PUBLIC EN CHIFFRES (2010/2011)

→ Devenir des lycéens

• Accès à l'université :

Enfants de cadres : 30,5 % des étudiant-es,
Enfants d'ouvriers : 11,1 % des étudiant-es,
Enfants de chômeurs : 11,3 % des étudiant-es

→ Résultats du bac (session 2011)

- Bac général 88,2 % de reçu-es
mais 92,9 % à Strasbourg ... 83,3% à Créteil
- Bac technologique 82,3 % de reçu-es
mais 86,4 % à Rennes ... 74,9% à Créteil

Série L : 85,6 % de reçu-es
Série ES : 87,7% de reçu-es
Série S : 89,4 % de reçu-es
Séries STI STL : 81,5% de reçu-es
Série STG : 83,4 % de reçu-es
Série ST2S : 80,6% de reçu-es

Du côté des textes officiels

→ Enseignement scientifique (série L et ES)

- Programme arrêté du 9-12-2011 - J.O. du 23-12-2011
- Epreuve anticipée du bac
note de service n°2011-039 du 24-3-2011

→ Histoire géographique (1^{ère} S)

- Epreuve anticipée
note de service n° 2010-267 du 23-12-2010

→ STMG

- Organisation et horaires des enseignements en 1^{ère} et
terminale arrêté du 29-9-2011 - J.O. du 1-10-2011
- Nouveau programme de mathématiques
arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 13-1-2012
- Textes des programmes Site Eduscol

→ ST2S

- Classe de première programme de ST2S
(arrêté du 28-12-2011 - J.O. du 13-1-2012)

→ Enseignement de spécialité en terminale générale

- Épreuve de spécialité de droit et grands enjeux
du monde contemporain Série L (session 2013)
note de service n° 2012-005 du 5-1-2012

→ Bac ES (session 2013)

- SES épreuve obligatoire et épreuves de spécialité
note de service n° 2011-151 du 3-10-2011

Les réformes en cours

➤ La réforme STMG : une lettre de plus, lourde de conséquences



La filière STG (Sciences et Technologies de la Gestion) devient à la rentrée 2012 la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) et ceci au bout de 5 sessions seulement du bac STG. Le terme « management » est à la mode et il n'a pas été rajouté sans raison. Cette réforme a des conséquences sur les enseignements et sur les futures structures.

➔ Les enseignements

Le management passe de 2h à 2h30 en première et de 2h à 3h en terminale et ceci sans changement significatif dans les programmes. Cette réforme fait du management sa priorité et considère son enseignement comme un management stratégique alors que les sciences de gestion sont considérées comme un management opérationnel (les « sciences de l'action » comme l'indique le programme). Cette vision est réductrice et le programme manque d'apports théoriques. À chaque problème, une solution ! Enfin, le management s'impose aussi dans les concours puisque désormais la composition d'économie ou de droit à l'agrégation est remplacée par une composition de management.

Les sciences de gestion : cette nouvelle matière vient remplacer (en les fusionnant) la communication et la gestion enseignées en première. Cette fusion constitue un socle commun et permet aux élèves de repousser leur choix d'orientation d'un an. Cependant, le programme proposé est un fourre-tout manquant de liens. De plus, chaque professeur en STG a une spécialité gestion ou communication. Il devra désormais enseigner les deux avec quelques heures de formation censées remplacer des années de formation. Petit rappel : un professeur de STG enseigne déjà l'économie, le droit et le management.

L'enseignement de spécialité (ressources humaines, marketing, gestion et finance) passe de 8h à 6h aussi bien en première qu'en terminale. Cette diminution peut avoir une conséquence directe sur le taux de réussite des élèves.

Les langues passent de 5h à 4h30, alors qu'un des objectifs de la réforme des lycées est de « favoriser l'apprentissage des langues » et que les BTS sont maintenant tous à référentiel européen...

➔ Les structures

La classe de première STMG devient unique ce qui, vu le contexte de suppression de postes, favorise les classes à 35 élèves.

Les dédoublements ne sont plus fléchés et devront être négociés localement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et l'administration, ce qui pose déjà des problèmes dans les autres filières soumises à la réforme depuis cette année. En outre, le calcul des heures dédoublées change. Les dédoublements ne sont plus attribués aux classes supérieures à 24 élèves **mais selon une formule qui prend en compte l'ensemble des élèves de 1^{ère} et Terminale STMG**

Enfin, 2 heures hebdomadaires d'**accompagnement personnalisé** seront dispensées en favorisant l'innovation pédagogique basée sur la bonne volonté des professeurs et sans formation préalable. Cet accompagnement personnalisé est déjà en grande partie un échec en seconde et dans les filières soumises à la réforme depuis cette année.

En somme, le management est bien présent mais il vient essentiellement du ministère et va à l'encontre des élèves et des objectifs fixés par ce même ministère à savoir « favoriser les langues vivantes », « répondre de manière plus étroite aux besoins pédagogiques des élèves » et « mieux les préparer à des études supérieures réussies ». Cette réforme mise en place sans véritable consultation approfondie des enseignants et sans formation sérieuse tant au niveau disciplinaire que méthodologique allie à la fois la volonté de faire des économies et recentre les programmes sur une idéologie toujours plus libérale.



Les réformes en cours (suite)

➤ STI2D : une réforme pour quoi faire ?

La réforme imposée en STI2D, entraînant la suppression de plusieurs spécialités (**par le passage de 14 à 4 options**), a enlevé la plus grande partie de la spécificité de cette voie. Elle a mis les enseignants en difficulté avec des contenus pédagogiques inadaptés aux élèves et pour lesquels ils n'ont eu qu'un semblant de formation en catastrophe et surtout beaucoup d'auto-formation !

Le constat est celui de **l'importance du tronc commun**. Avec la mise en place des **enseignements transversaux**, c'est la négation complète des spécificités et de la diversité des spécialités (génie mécanique, génie civil, génie électrique, etc.). **Ainsi**, dans la conception des programmes d'enseignement technologique, le « geste » professionnel n'est plus la priorité. On privilégie « la simulation » et sur le projet en groupe sans savoirs précis à acquérir.

C'est la **fin du travail en atelier ou en laboratoire**, la **théorisation accrue**, le **bouleversement des contenus** et des **objectifs des programmes** et de nouveaux logiciels à maîtriser. Les élèves naviguent dans tous les domaines des enseignements transversaux sans enseignement technique de base.

Ainsi, depuis la rentrée 2011, de nombreux collègues ne perçoivent toujours pas ce qu'ils/elles doivent enseigner à leurs élèves, ne comprennent pas le contenu de leur formation et encore moins l'utilité concrète de celle-ci pour bâtir leurs cours. On oblige certains collègues à enseigner des disciplines qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne maîtrisent pas. Les formateurs recrutés tant bien que mal, sur des critères flous, semblent, dans certains cas, dépassés. Enfin, la charge de travail des collègues a été considérablement alourdie entre formations et mise en place de la réforme.

L'inquiétude est grande aussi bien pour les collègues que pour leurs élèves. De plus, le recrutement des élèves concernait souvent soit des élèves issus de seconde générale désireux de quitter l'enseignement général pour se tourner vers un enseignement technique pratique, soit d'élèves de BEP (avant leur suppression !) qui voulaient compléter leur formation. Aujourd'hui, la déception est grande et il n'y a plus de passerelles entre voie professionnelle et technologique.

Quant au recrutement des enseignants en STI, il va s'avérer plus difficile car ils devront posséder un panel de connaissances en vue des enseignements transversaux et donc devenir une sorte de professeur tout terrain !

Enfin au vu des suppressions de postes en STI les établissements à dominante technologique sont menacés dans leur existence même !

Au final, La filière a été transformée en voie plus généraliste, l'enseignement déprofessionnalisé, les qualifications diminuées empêchant l'accès des élèves à de nombreux BTS.

➤ Enseignements d'exploration

Mis en place avec la réforme du lycée, les enseignements d'exploration ont pour objectif affiché de « *laisser aux élèves des choix les plus ouverts possibles* » pour les aider à s'orienter en première.

Pourtant, dans les faits, ces choix se réduisent généralement aux quelques options présentes dans les établissements et restent – malgré les textes – une prédétermination pour la première. La confusion est grande puisque de l'aveu même de l'inspection générale, dans un rapport remis le 15 mars 2011, « les élèves s'interrogent sur le rôle de ces enseignements dans l'orientation en première » !

Les objectifs de chacun des enseignements ne paraissent pas clairs aux enseignants qui, une fois de plus, n'ont reçu aucune formation pour les assurer. Ils les trouvent souvent en décalage avec leur formation initiale et leur concours.

➤ Nouvelle épreuves de bac en SES : en route pour le par cœur !

La nouvelle définition des épreuves du bac pour la session de 2013 est révélatrice de l'approche pédagogique minimale et réactionnaire que développe l'UMP depuis plusieurs années. On se souvient dans le 1^{er} degré du triptyque « *lire écrire compter* » comme seul viatique pédagogique, on retrouve le même esprit dans l'épreuve qui remplacerait l'épreuve composée en SES. Au lieu de faire porter la réflexion des candidats sur un thème donné, il s'agira désormais à travers plusieurs exercices de composer sur plusieurs chapitres, faisant ainsi craindre à l'APSES qu'« *il ne s'agira plus [...] de creuser et d'argumenter sur un sujet mais de montrer qu'on a appris ses cours* ».

Cette vision utilitariste de l'éducation n'est pas celle de la CGT Educ'action.



➤ Histoire géo en terminale S

La suppression de l'HG en terminale S au profit d'une option contribue à la concurrence entre les disciplines puisque les établissements devront prendre sur leurs moyens propres dans le cadre de l'autonomie pour que cette option existe. C'est aussi une rupture dans le bagage commun pour les lycéens.

Dispositifs d'accompagnement

➤ Accompagnement personnalisé

Depuis la rentrée 2010, l'accompagnement personnalisé est mis en œuvre en seconde à raison de 2 h en moyenne par semaine.

Sans avoir fait de bilan réel, sauf au travers d'un rapport du 15 mars 2011 de l'inspection générale (qui pointe « des évolutions qui provoquent déstabilisation et inquiétude »), il a été décidé de l'étendre aux classes de première à la rentrée 2011 et le sera en terminale rentrée 2012.

« Les modalités d'organisation de cet accompagnement sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, de manière à leur permettre de répondre aux besoins des élèves de manière étroite et avec la souplesse nécessaire. »

Résultat : il y a autant de dispositifs que d'établissements par manque d'un minimum de cadrage national !

Ainsi ce dispositif a permis parfois de dédoubler certains cours supprimés par des DHG catastrophiques, il ressemble parfois étrangement à l'ancien dispositif d'aide d'individualisé, il est souvent cantonné aux matières telles que le français ou les maths.

Au final, il a du mal à s'adresser à tous les élèves de façon régulière.

« Pour former les enseignants à la gestion pédagogique de ce dispositif, des actions de formation continue sont en cours dans les académies »

La réalité est tout autre : peu de formation ou des formations à public réduit au mieux des présentations dans les établissements pour en expliquer le bien fondé.

Les collègues fonctionnent à l'aveugle.

➤ Orientation : le PDMF, un outil idéologique

Les activités d'aide à l'orientation mises en œuvre de la classe de Cinquième à la Terminale relèvent désormais du PDMF (Parcours de découverte des métiers et des formations). Le PDMF rétrécit l'orientation à une simple information sur les métiers et les formations. Il est devenu la référence et laisse entendre que l'aide à l'orientation peut se résumer à une compilation d'informations.

Bien loin de favoriser la découverte, l'ouverture et négligeant le fait que ce soit un droit attaché à la personne, cette manière de voir l'orientation se rapproche plus d'une orientation répondant aux seuls besoins du marché et qui renvoie à la notion de flexibilité, à celle d'orientation subie, d'orientation par défaut.

Intégré dans l'accompagnement personnalisé en classe de seconde, le dispositif n'apporte rien de plus à l'existant (les profs parlaient déjà aux élèves de leur orientation !) en matière d'orientation personnelle de l'élève. Au contraire cela tend à minorer le rôle du Conseiller d'Orientation Psychologue et se borne à une préoccupation de l'insertion professionnelle en ignorant celle de l'épanouissement de l'élève.

➤ Le tutorat : une mise en place ratée

« Le lycée doit informer chaque élève de la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée. Le tutorat s'articule avec les dispositifs existants : l'accompagnement personnalisé, le parcours de découverte des métiers et des formations, les entretiens personnalisés d'orientation, le passeport orientation formation, les stages de remise à niveau et les stages passerelles » (BO spécial n°1 du 4 février 2010)

Ce dispositif paraît riche en contenus pour permettre le suivi des élèves, mais cette fonction de tuteur n'étant pas incluse dans le temps de service des enseignants, elle s'opère sur la base du volontariat avec une rémunération (une fois de plus !) sous forme d'indemnité.

- Combien de collègues vont pouvoir se lancer dans cette aventure, sans réelle formation ?
 - Comment un enseignant ou un CPE va pouvoir suivre un ou plusieurs élèves durant toute leur scolarité, comme prévu dans le texte ?
 - Quel temps de concertation est prévu entre les différents acteurs intervenant dans le parcours de l'élève notamment sur l'orientation (COP, professeur principal, CPE...) ?
 - Combien d'élèves pourront bénéficier de ce dispositif, notamment dans les établissements où la proportion d'élèves en difficulté est importante ?
 - Comment motiver un élève à s'engager dans cet accompagnement, alors que les moments de rencontre avec le tuteur seront rajoutés dans l'emploi du temps ?
- A toutes ces questions, le texte officiel ne répond évidemment pas concrètement.**

Une fois de plus, la circulaire présente une situation idéale, qui a peu de chances d'exister dans les établissements. Dommage car les besoins pour suivre les élèves dans leur parcours de lycéen sont importants. Plusieurs pistes, dont l'augmentation du nombre de COP ou la possibilité d'inclure le tutorat dans le temps de service, peuvent être explorées pour donner du sens à ce dispositif, mais cela demande une fois de plus des moyens.

Le dernier rapport de l'inspection sur la mise en place de la réforme du lycée montre d'ailleurs que le tutorat n'est que très peu mis en place. Quant à la carotte financière utilisée (une enveloppe à se partager en fin d'année), elle n'aura même pas suffi. Ce dont les personnels ont besoin, c'est de pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions avec un salaire revalorisé, pas de recettes libérales imposées d'en haut !

Le lycée que nous voulons !

↳ Sur l'égalité dignité des voies et des filières

Le lycée ne doit pas être pensé comme la seule préparation aux études supérieures. Chaque élève terminant un cycle au lycée doit pouvoir avoir bénéficié d'un enseignement large et diversifié. C'est pourquoi il faut rééquilibrer toutes les filières mais aussi les voies si on veut associer massification et démocratisation du lycée. Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'assurer une égale réussite entre les trois voies du lycée.

Or les réformes mises en place, malgré l'hostilité d'une grande partie des personnels et des organisations syndicales, non seulement n'ont pas permis ce rééquilibrage, mais pire encore, ont dégradé les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Au niveau de la voie générale, la hiérarchie des filières subsiste. La filière littéraire doit être encore mieux revalorisée en assurant un équilibre entre les disciplines ; la filière sciences économiques doit retrouver sa place et la filière scientifique ne doit pas se vider des autres enseignements généraux comme l'histoire-géographie.

Pour la voie technologique, la réforme n'a pas permis de revaloriser ces filières. En supprimant des sections ou en les regroupant, elle les rend plus opaques.

Que ce soit pour les séries tertiaires ou industrielles, une réelle présentation de ces séries doit avoir lieu dès le collège afin qu'elles n'apparaissent pas comme un "sous lycée général". La culture technologique et la pédagogie utilisée doivent être présentées aux jeunes et à leur famille de façon à ce que ces séries ne soient plus choisies par défaut. Cela peut passer par une option obligatoire pour tous les élèves en classe de seconde.

L'attraction de ces séries est aussi liée à l'attractivité des métiers qui y sont liés et dont on ne saurait mésestimer l'importance à la fois de leur pérennité et de leur niveau de rémunération.

La classe de seconde constitue une charnière dans notre système éducatif qui intervient au moment de l'adolescence. C'est un moment où les élèves doivent être particulièrement accompagnés dans leur projet, notamment pour les élèves et les familles qui disposent de moins



d'informations que d'autres. Il faut des heures de méthodologie qui apparaissent dans les emplois du temps. Il faut aussi dégager du temps pour travailler en

groupe restreint, par exemple sur les projets d'orientation. Tout cela demande des moyens en heures et en personnels qui ne sauraient passer par un redéploiement de ceux existants ou par quelques heures d'accompagnement personnalisé mais bien par l'attribution de moyens correspondant aux besoins.

Repenser l'architecture du lycée pour mettre fin à la hiérarchie des filières ne sera possible que par une réforme d'ampleur qui doit aussi tenir compte de l'organisation du collège et d'une refonte des programmes; une nécessaire réforme du lycée qui permettrait - dans un lycée qui accueille aujourd'hui de plus en plus de jeunes - de réduire enfin les inégalités. C'est en effet le rôle de l'école que de compenser les inégalités, par exemple au niveau culturel en offrant des enseignements réellement pour tous dans ce domaine (histoire de l'art, arts plastiques...).



Le lycée que nous voulons !

➤ Extraits de la Résolution 1 adoptée au congrès de la CGT Educ'action (juin 2011)

Aujourd'hui, les « réformes » de la voie professionnelle comme celle du lycée général et technologique portent toutes en elles la dérégulation et la mise en concurrence des établissements, des disciplines et des personnels ainsi que des élèves.

Ces réformes, adoptées sans véritable concertation et précipitamment, portent une logique d'affrontement en lieu et place des valeurs de solidarité et de coopération. Elles renforcent la distinction entre établissements de la réussite et établissements de relégation. Elles diminuent l'offre de formation.

Pour contrer cette offensive libérale, il faut s'opposer à la spécialisation des établissements par la concentration des options et des filières qui ont comme objectif les économies d'échelle. Il faut aussi éviter que le choix des enseignements d'exploration en seconde générale et technologique ne spécialise trop les lycées et provoque ainsi un éloignement du lieu de résidence.



- le tronc commun, tel qu'il est organisé, en première générale et technologique permettant des économies d'échelle,
- l'accompagnement personnalisé dans le second degré avec des conditions de mise en œuvre différenciée selon les établissements,
- une multiplication de dispositifs particuliers (établissements (E)CLAIR, collège EPS, internat et pôles d'excellence, Etablissement de Réinsertion Scolaire (ERS), « écoles du socle » regroupant collèges et écoles sur l'idée du socle commun). L'ensemble de ces dispositifs sont imposés par le haut sous prétexte d'expérimentation comme le permet l'article 34 de la loi Fillon de 2005 qui doit être abrogée.
- le traitement académique des conditions d'exercice des stagiaires dans le cadre de la maîtrise des formations des maîtres et de la suppression des IUFM.

Toutes ces mesures qui doivent être abandonnées ont notamment pour objectif la réalisation d'économies en postes et en moyens. Elles entraînent des dégradations importantes des conditions de travail pour l'ensemble des personnels. Elles sont réalisées au détriment des conditions d'études des élèves et ne peuvent donc

produire que davantage d'échec scolaire.

L'autonomie de gestion des établissements et ses déclinaisons orchestrent la fin de l'Education nationale, des diplômes nationaux et de l'ambition de faire de l'école un creuset culturel commun à toute une génération. L'autonomie de gestion des personnels, c'est le cheval de Troie de la destruction du statut de fonctionnaire et de tous les acquis conquis par les luttes des personnels et de leurs organisations ces dernières décennies.

Pour arriver à déréguler, les tenants du capitalisme tentent d'abattre au maximum le cadre national du service public d'éducation. C'est dans cet objectif que s'inscrivent toute une série de mesures :

- l'annualisation possible des heures d'enseignements d'exploration en seconde générale et technologique induisant une semestrialisation,
- l'annualisation de l'horaire d'accompagnement personnalisé en lycée Général et Technologique (LGT) qui sert de variable d'ajustement
- la suppression des seuils de dédoublement
- la globalisation des heures de dédoublement en LGT,

La CGT Educ'action réaffirme la nécessité d'un cadre national afin de permettre l'égalité d'accès à l'éducation sur l'ensemble du territoire. Il n'est certes pas suffisant pour réduire les inégalités sociales et spatiales mais constitue un premier rempart. Pour l'Éducation prioritaire ou les zones rurales isolées, des moyens supplémentaires sont nécessaires.

Il faut une vraie politique ambitieuse qui n'hésite pas à donner plus à ceux qui en ont le plus besoin en termes de personnels, de moyens de fonctionnement, d'ouverture culturelle pour lutter contre l'échec scolaire en classe (effectifs réduits, professeurs en « doublon », moyens pédagogiques...). Tout cela doit se faire avec des règles précises fixées nationalement.

Ce que veut la CGT Educ'action !

La question des moyens est centrale car aucune approche individualisée ne peut se faire avec des effectifs lourds (35 élèves sont trop souvent la règle dans les lycées) et ce d'autant plus que les effectifs dans le second degré sont repartis à la hausse (dans 22 académies sur 26 à la rentrée 2011). La CGT Educ'action exige donc :

- le rétablissement des moyens perdus depuis 2002 ainsi que des créations répondant aux besoins,
- des moyens pédagogiques et humains pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs allégés, travaux en groupes), pour assurer les liens 3^{ème} / 2^{nde},

A la CGT Educ'action, nous pensons que le métier d'enseignant n'est pas inné, qu'il nécessite donc une formation initiale solide qui demande du temps pour aborder sereinement et sérieusement le métier. Dans le même ordre d'idées, nous pensons que les questions pédagogiques ne sont pas secondaires. C'est pourquoi la CGT Educ'action revendique :

- la reconnaissance du travail d'équipe, de concertation, d'évaluation, de suivi..., inclus dans le temps de service,
- des équipes pédagogiques stables et en nombre suffisant,
- la constitution d'équipes éducatives : personnels enseignants, de vie scolaire, d'éducation, sociaux, d'orientation, de santé (médecins, infirmiers, psychologues), administratifs, de service,
- une formation pédagogique, initiale (2 ans) et continue (10 % du temps de travail) qui répondent aux besoins des personnels, l'accueil et l'accompagnement des néo-titulaires.

Comme syndicat la CGT Educ'action appartient à une confédération interprofessionnelle. Nous pensons à la CGT Educ'action que les personnels d'enseignements, d'éducation, d'orientation, administratifs, techniciens de labo, de santé et sociaux sont des salariés comme les autres. Nous revendiquons donc :

- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires avec une vraie formation.
- une augmentation immédiate des salaires de 70 points d'indice (soit plus de 300 euros pour tous et toutes)
- une vraie réduction du temps de travail
- l'abandon du jour de carence
- la retraite à 60 ans à taux plein avec 37.5 annuités maximum



8 p. Lycée
mars 2012

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - Agrégé-e [] - Certifié-e [] -- PEGC [] - Contractuel-le [] - PEPS [] - COP []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville

Retour à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex